

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

Délibération supplémentaire non prévue à l'ordre du jour : Subventions 2021 aux associations

Etaient présents :

M. Jean-Luc FONTAINE, Maire ;

Mmes et MM. les Adjointes : ANTOINE (arrivée à 18h30) - BAGARD - DONDIN

MM. les Conseillers Municipaux : HUMBERT – SENE – SIMON – GROSJEAN – LALLEMAND BAUDINET – DEVAUX – NUSS – RUHLMANN - WEBER

Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat à : MEONI à BAUDINET

Etai(en)t absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Etai(en)t absent(e)(s) : -----

Denis LALLEMAND a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU (03/09/2021) reporté car non reçu par mail

TRAVAUX RUE DE LA GARE : Convention de mutualisation avec le SDE54 pour la gestion des CEE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par l'Etat. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Monsieur le Maire indique que pour déposer un dossier et obtenir des CEE il est nécessaire d'atteindre le seuil de 50 GWHCUMAC et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démarche du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au dispositif pour la précédente période arrivée à échéance au 31/12/2017, pour continuer à en bénéficier, il convient de signer une nouvelle convention qui couvre la quatrième période courant jusque fin 2021.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime correspondant à la valorisation des Certificats, déduction faite des frais de mutualisation supportés par le SDE54 et fixés dans la convention.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du SDE54 pour la quatrième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention de Mutualisation correspondante ci-annexée.

TRAVAUX RUE DE LA GARE : Demande de subvention au Département : Contrat de Territoires Solidaires

Le Maire rappelle le projet de travaux envisagés rue de la Gare/rue de la Libération (traversée du village).

Il précise que ces travaux seront effectués conjointement avec la CCMM pour le remplacement du réseau d'eau principal et reprise des branchements chez les particuliers (suppression branchement plomb et mise en conformité du réseau incendie) et le Département 54 pour la partie voirie roulement. Plusieurs visites sur site ont eu lieu en présence des membres de la

Commission travaux, le bureau d'études MP2I et le Conseil Départemental pilotée par Bertrand BAGARD, adjoint aux Travaux de la Commune.

Ce projet consiste en la sécurisation de la rue de la Gare et de la rue de la Libération. Cet accès est emprunté chaque jour par de nombreux véhicules des administrés ainsi que des habitants des communes avoisinantes.

Le Maire précise que l'enfouissement des réseaux est prévu dans ce programme de travaux ainsi qu'un changement complet du parc des candélabres ce qui permettra à la Commune de consommer moins d'énergie et ainsi participer à l'effort national sur la transition énergétique.

Les travaux se feront en 2 tranches :

Tranche 1 – rue de la Gare pour un montant total HT de 576 000 €

Tranche 2 – rue de la Libération pour un montant HT de 49 000 €

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : **625 000 € HT**

Le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Préfecture 54 auprès du **Département 54** au titre du Contrat de Territoires Solidaires - rénovation énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE les travaux de sécurisation, d'enfouissement des réseaux et de rénovation énergétique de la rue de la Gare et rue de la Libération

SOLLICITE une subvention auprès du **Département 54** au titre du Contrat de Territoires Solidaires - rénovation énergétique.

APPARTEMENTS SENIORS : attribution du marché aux entreprises

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'ancien hôtel restaurant en la création de 7 appartements à destination des séniors.

Il précise que la Commune a reçu sur la plateforme dématérialisée 45 offres pour les 13 lots confondus. Il précise également que le lot n° 9 (façades) n'a reçu aucune offre ; en conséquence, une consultation sera programmée fin de cette année 2021.

Le 06 août dernier, la commission MAPA s'est réunie en présence de l'Architecte.

Après l'ouverture des plis et l'analyse des offres, les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot n°	INTITULE DU LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
1	GO – VRD – DEMOLITION - DESAMIANTAGE	WIG FRANCE	545 000.00 €
2	CHARPENTE- COUVERTURE	VOSGES CHARPENTE	125 808.67 €
3	MENUISERIES EXTERIEURES	ETS BALDINI	96 000.48 €
4	PLATRERIE - ISOLATION	SARL GALLOIS	87 025.05 €
5	MENUISERIES INTERIEURES	EML INTERACTIVE	8 223.61 €
6	PEINTURE	SARL ROUSSEAU ET FILS	13 341.32 €
7	CARRELAGE - FAÏENCE	LEMBO	40 598.33 €
8	METALLERIE - SERRURERIE	METALLERIE GERARD	72 608.85 €
9	FACADES	Aucune offre déposée	-----
10	PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE - VENTILATION	LORRAINE ENERGIE	141 869.00 €
11	ELECTRICITE	BATY ELEC	58 347.00 €
12	PLANTATIONS	ID VERDE SAS	9 938.18 €
13	NETTOYAGE DE CHANTIER	ACM NETTOYAGE	2 213.85 €
	TOTAL		1 200 974.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE les propositions de la commission MAPA

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à la notification de ce marché

APPARTEMENTS SENIORS : demande de subvention GRAND EST au titre du dispositif de soutien à la résorption des friches

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'ancien hôtel restaurant en la création de 7 appartements à destination des séniors.

Le montant HT de l'appel d'offres s'élève à : **1 200 974.34 €**

Mais les travaux éligibles pour cette aide sont les lots : GROS ŒUVRE – CHARPENTE – MENUISERIES EXTERIEURES – PLANTATIONS :

GROS ŒUVRE : **545 000.00 € HT**

CHARPENTE : **125 808.67 € HT**

MENUISERIES EXTERIEURES : **96 000.48 € HT**

PLANTATIONS : **9 938.18 € HT**

SOIT UN TOTAL DE 776 747.33 € HT

Le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE les travaux de réhabilitation de l'ancien Hôtel restaurant en la création de 7 appartements à destination des séniors

VALIDE le plan de financement joint au dossier de demande d'aide

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette aide

AMÉNAGEMENT ET AGRÉMENT DE LIEUX DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITÉ INTERGÉNÉRATIONNELS : demande de subvention FEADER

Dans le cadre de la réhabilitation du petit patrimoine local, la Commune de XEUILLEY envisage l'aménagement de lieux de rencontres et de convivialité intergénérationnels.

Le projet concerné s'inscrit parfaitement dans les priorités du projet de territoire Moselle Madon*.

Ce projet vient compléter une démarche de réhabilitation du petit patrimoine local (rénovation de la fontaine de Maizières et de son environnement ainsi que la rénovation d'un bien communal en cœur de village (appartements séniors).

L'objectif de ce projet est d'aménager des lieux où les citoyens de la Commune et du territoire se croisent, échangent, se posent et se reposent.

Le projet se décompose en plusieurs phases :

- I. La réouverture d'un cheminement pédestre enfriché permettant de raccorder le lieudit « La fontaine de Maizières » au PDIPR BAINVILLE XEUILLEY PIERREVILLE et les nouvelles constructions au bas du village sans emprunter la route, ou complète un itinéraire encerclant le village sans emprunter la route.
- II. La création d'un puits de fraîcheur avec la mise en place d'un couvert ombragé composé d'arbres d'essences locales complété par 6 emplacements véhicules sur sol perméable offrant ainsi la possibilité aux citoyens rencontrant des difficultés de mobilité de se rendre sur le site.
- III. La création d'un jardin fleuri et ombragé à l'arrière de la future résidence séniors

IV. La création et l'aménagement d'une aire de jeux ludique et sportive complétée par l'installation de tables et bancs en bois fabriqués dans le cadre d'ateliers municipaux citoyens en réponse à la forte augmentation de la population.

* dont celles de :

- réussir l'équilibre entre urbanité et ruralité en préservant la richesse paysagère du territoire et « dessiner un territoire de vie solidaire et citoyen »

Ce projet est également en adéquation totale avec les objectifs du schéma des mobilités actives et le Plan Climat Air Territorialisé de Moselle Madon visant à limiter notre impact sur l'environnement et à lutter contre le réchauffement climatique.

Le Maire propose de solliciter une subvention FEADER « soutien aux services de base en milieu rural » - plan de relance européen auprès de la Région Grand Est.

Le Maire donne lecture des devis en HT :

• ANTOINE TP	34 060.60 €
• FIBRE VERTE	6 822.00 €
• S'OR	95 023.00 €
• NEO PLUS	5 500.00 €
• WIG	14 405.61 €
• ID VERDE	9 938.18 €
• METALLERIE GERARD	40 423.00 €
SOIT UN TOTAL	206 172.39€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE ce projet d'aménagement de lieux de rencontre et de convivialité intergénérationnels tel qu'il est présenté

SOLLICITE une subvention FEADER « soutien aux services de base en milieu rural » - plan de relance européen auprès de la Région Grand Est.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide

BULLETIN MUNICIPAL 2021 : Tarifs des insertions publicitaires

Le Maire passe la parole à Virginie GROSJEAN et à Aline DEVAUX en charge de l'élaboration du bulletin municipal.

Elles précisent que les entreprises apparaissant dans le précédent bulletin municipal seront contactées en priorité.

Elles proposent au Conseil Municipal de valider les tarifs de publication ci-après :

- 1/8 de page (format paysage) :	60 €
- ¼ de page (format portrait) :	80 €
- ½ de page (format paysage) :	130 €
- 1 page (4 ^{ème} de couverture) :	400 €
- Page intérieure :	250 €
-	

Les tarifs s'entendent « annonce publicitaire » fournie par l'entreprise ; aucune création ou modification ne sera effectuée par la commission communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE les tarifs de publication proposés ci-dessus

AUTORISE le Maire à régler le montant du coût de l'impression auprès de l'imprimeur

PRECISE que les montants des insertions publicitaires des entreprises seront recouverts par la commune par l'émission d'un titre de recettes

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire passe la parole à Patrice HUMBERT et Jessica SENE en charge de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Le PCS définit l'organisation par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la Commune.

En janvier dernier, l'EPTB meurthemadon s'est rapproché de la Commune afin de revoir notre PCS déjà élaboré et validé par délibération du n° 08/2008 du 26 février 2008.

Plusieurs rencontres ont eu lieu et le Plan Communal de Sauvegarde a pu ainsi être mis à jour et complété selon l'exemplaire joint à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est présenté

CHARGE le Maire de le diffuser aux services concernés

PRECISE que le PCS fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application

Observations : supprimer les noms page 14 (infirmière, pompiers, policier) et apporter quelques corrections avant de diffuser.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (METHANE) SUR LA COMMUNE DE XEUILLEY

Sur la Commune de XEUILLEY, VICAT souhaite raccorder son usine au gaz naturel pour décarboner son activité. Cependant, la ville n'est pas desservie par le réseau de distribution public de gaz. Il est donc nécessaire de construire une canalisation depuis le réseau de transport, jusqu'à XEUILLEY, en passant par la commune de Pierreville.

La distribution publique de gaz est une compétence communale, réalisable en régie ou par délégation du service public. Compte tenu de la nature de l'opération, le maire propose de déléguer le service public à un délégataire qui investit, construit, maintient et exploite les ouvrages. Le délégataire propose alors un business plan dans lequel il peut éventuellement demander la contribution financière de la commune, pour réaliser les investissements. Si cela devait être le cas à Xeuilley, VICAT indique prendrait à sa charge cette contribution ; VICAT prendra également en charge les charges de service public qui ne pourraient être couvertes par le tarif.

Pour accompagner le raccordement de l'usine VICAT au gaz naturel, le bureau d'étude SETEC a été mandaté par VICAT pour s'occuper de la procédure de délégation de service public.

Ainsi, le Maire propose :

- de ne pas créer de régie pour l'exploitation des nouveaux réseaux,
- de déléguer sous forme de concession le Service Public du Gaz en réseau pour une durée de 25 à 30 ans (la durée sera déterminée après analyse des propositions issues de la mise en concurrence) auprès des opérateurs agréés,..../.
- de retenir les caractéristiques principales suivantes des prestations que doit assurer le délégataire:
 - o Le contrat sera aux risques et périls du délégataire,
 - o le périmètre de la délégation sera le territoire de la commune de Xeuilley,
 - o la durée de la concession sera de 25 ou 30 ans, suivant le résultat de la mise en concurrence
 - o pour le gaz: les gaz naturels méthane sera le seul admis, (Gaz combustible)
 - o pour le mode de rémunération: facturées aux clients desservis, au kWh de gaz consommé avec un abonnement,

- à la charge du délégataire:
 - commercialisation préliminaire,
 - étude et conception du réseau,
 - financement du réseau (canalisation et branchement, citerne de stockage et / ou interconnexion avec le réseau du GRT gaz naturel),
 - mise en gaz, approvisionnement, mise en service,
 - extension, densification pendant toute la durée de la concession,
 - entretien, renouvellement, réparation,
 - facturation, service clientèle,
 - études spécifiques,
 - rapport annuel sur la gestion du service.

Le dossier de consultation comprendra :

- Un règlement de consultation
 - Un CCATP
 - Un projet de cahier des charges
- ADOpte à la majorité (1 voix contre : Valérie MEONI)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire passe la parole à Lionel DONDIN en charge des associations qui propose au Conseil Municipal les subventions suivantes :

Il précise que Familles Rurales n'a pas demandé de subvention cette année.

▪ APEXT	700 €
▪ Les Amis de St Rémi	500 €
▪ Maison Pour Tous	900 €
▪ Coopérative Scolaire	2 000 €
▪ Etoile Sportive Xeuilley	1 800 €
▪ Conservatoire du Savoir Faire	300 €
▪ Sté des Pêcheurs	800 €
TOTAL	7 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE les subventions 2021 selon le détail ci-dessus

PRECISE que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2021

Clôture du conseil à 19 h 50

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- * Fête de XEUILLEY : arrivée des forains mercredi 29. Bar éphémère samedi à 18 h et dimanche à partir de 16 h (bar et crêpes) activé par l'ESX.
- * La Commune a fait l'acquisition de détecteurs de CO2 pour les classes et le périscolaire.
- * Fonds d'Initiatives Culturelles : tenu par la CCMM (voir Claudine VILLA)
- * Le Maire souhaite une meilleure présence aux différentes commissions de Moselle et Madon
- * Conseil communautaire 21 octobre à XEUILLEY à 18 h 30 salle polyvalente
- * AFR XEUILLEY : en danger

Le secrétaire de séance,
Denis LALLEMAND

